

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 16 (1898)
Heft: 90

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{te} Semester Fr. 3.
Ausland: Jährlich Fr. 12, 2^{te} Semester Fr. 6.
In der Schweiz kann nur bei der Post abonnirt werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3.
Etranger: un an fr. 12, 2^e semestre fr. 6.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Bern.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Ercheint in der Regel täglich und wird mit den Abendzügen verschickt.

Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.

Paraît, dans la règle, tous les jours, et est expédiée par les trains du soir.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Bei grösseren Aufträgen entsprechender Rabatt. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Rabais pour ordres d'une certaine importance. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Bern, et par les Agences de publicité.

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de la Suisse Italienne à Lugano. — Muster und Modelle. — Dessins et modèles.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1898. 18. März Die Firma A. Ris in Zürich (S. H. A. B. Nr. 16 vom 9. Februar 1883, pag. 113) verzeigt als Domizil und Geschäftslokal Zürich I, Ecke Seilergraben-Niederdorferstrasse z. Merkur. Der Inhaber, heute Bürger von Zürich, wohnt in Zürich I.

18. März. Die Firma C. Winkler, Sohn in Riesbach (S. H. A. B. Nr. 98 vom 22. April 1892, pag. 389) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

18. März. Inhaber der Firma E. F. Koch in Zürich V ist Ernst Felix Koch, von Lausigk (Sachsen), in Zürich V. Fabrikation von Seidenwaren, Spezialität: Façonnés. Mainastrasse 56.

18. März. Inhaberin der Firma Bryner-Weidmann in Zürich I ist Witwe Margaretha Bryner, geb. Weidmann, von Zürich, in Zürich I. Schuhhandlung und Massgeschäft. Rennweg 24.

18. März. Infolge Scheidung ändert die Inhaberin der Firma Frau J. Heusser Zürich I (S. H. A. B. Nr. 1 vom 3. Januar 1898, pag. 1) dieselbe ab in J. Assfalg, vorm. Frau J. Heusser.

18. März. Die Firma G. Isler in Winterthur (S. H. A. B. Nr. 107 vom 28. April 1894, pag. 436) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

18. März. Die Firma Frau H. Knecht in Zürich III (S. H. A. B. Nr. 138 vom 21. Mai 1897, pag. 565) verzeigt als nunmehriges Geschäftslokal: Zeughausstrasse 3.

19. März. Die Firma Meister & Moylan in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 329 vom 9. Dezember 1896, pag. 1355) verzeigt als nunmehriges Geschäftslokal: Thalacker 11.

19. März. Die Firma Alfred Klinke in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 282 vom 12. November 1897, pag. 1155) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

19. März. Die Firma E. Meister-Hess, Bijoutier in Zürich (S. H. A. B. Nr. 89 vom 16. Juni 1883, pag. 709) ändert dieselbe ab in: E. Meister, Bijoutier und verzeigt als Domizil, Wohnort des Inhabers und Geschäftslokal: Zürich I, Ecke Poststrasse-Bahnhofstrasse.

19. März. Die Firma C. Vorbrott-Carpentier in Zürich (S. H. A. B. Nr. 5 vom 18. Januar 1883, pag. 33) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

Inhaber der Firma Paul Vorbrott in Zürich I, welche die Aktiven und Passiven der erstern übernimmt, ist Paul Vorbrott, von Zürich, in Zürich I. Papeterie und Buchbinderei. Obere Kirchgasse 21.

19. März. Die Firma L. Greif in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 146 vom 31. Mai 1897, pag. 597) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

19. März. Die Aktionäre der Handelsbank Zürich in Liquidation in Zürich (S. H. A. B. Nr. 38 vom 20. April 1886, pag. 275) haben in der letzten Generalversammlung vom 24. Dezember 1892 die Schlussrechnung über die Liquidation genehmigt und letztere als beendet erklärt. Demzufolge werden diese Firma und die Unterschriften der Liquidatoren Conrad Meyer, J. C. Gassmann und J. C. Ganz hiemit gelöscht.

19. März. Inhaber der Firma Aug. Taravella in Zürich I ist August Taravella, von Zürich, in Zürich I. Mercerie-, Kurz- und Spezereiwaren, Woll- und Baumwollgarne. Predigerplatz 30.

19. März. Die Firma N. Prestel z. Hôtel Kopf in Zürich III (S. H. A. B. Nr. 13 vom 15. Januar 1898, pag. 52) wird hiemit infolge Konkurses von Amteswegen gelöscht.

Bern — Berne — Berna

Bureau Winimis (Bezirk Niedersimmenthal).

Berichtigung. In der Publikation der Landwirthschaftlichen Genossenschaft Dientigen in Zwischenflüh bei Dientigen (S. H. A. B. Nr. 84 vom 17. März 1893, pag. 345) befindet sich ein Fehler. Es soll nämlich heissen: «Bezahlung eines Eintragsgeldes von Fr. 5 (für die Gründer Fr. 2)», statt Fr. 3.

Glarus — Glaris — Glarona

1898. 18. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Johannes Zweifel & Sohn in Linthal (S. H. A. B. Nr. 148 vom 10. September 1889, pag. 711) hat sich infolge Austrittes des Johannes Zweifel, Vater, aufgelöst; die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma Johannes Zweifel, in Linthal.

18. März. Inhaber der Firma Johannes Zweifel in Linthal, welche Aktiven und Passiven der erloschenen Firma Johannes Zweifel & Sohn übernimmt, ist Johannes Zweifel, Sohn, von und in Linthal. Natur des Geschäftes: Baugeschäft.

18. März. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma Becker & Cie in Glarus (S. H. A. B. Nr. 241 vom 16. November 1892, pag. 973)

ist Friedrich Becker-Paravicini infolge Ablebens und Julius Becker infolge freundschaftlicher Uebereinkunft am 31. Dezember 1897 ausgetreten; dagegen ist in dieselbe eingetreten Witwe Katharina Becker, geb. Paravicini, von Ennenda, wohnhaft in Glarus. Die rechtsverbindliche Unterschrift für die Firma führt Peter Streiff-Becker.

Zug — Zoug — Zugo

1898. 17. März. Inhaber der Firma A. Gschwind in Baar, ist August Gschwind, von Therwil (Baselland), in Baar. Natur des Geschäftes: Liegenschaftsagentur, Kommission und Inkasso.

19. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Catella & Cie in Walchwil (S. H. A. B. Nr. 266 vom 28. Oktober 1893, pag. 1108) hat sich aufgelöst; die Firma ist nach bereits beendeter Liquidation erloschen.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Romont (district de la Glâne).

1898. 18. mars. La raison B. Schorderet, à Romont (F. o. s. du c. du 15 janvier 1897, n° 12, page 45), est radiée d'office par suite de faillite et de départ du titulaire.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne.

1898. 17. mars. La raison Veuve Louis Leduc, commerce de chiffons, à Lausanne (F. o. s. du c. du 15. juin 1893, n° 140, page 566), est éteinte ensuite du mariage contracté entre la titulaire et Justin Chaillet.

Le dit Justin Chaillet, de Goumoens-la-Ville, domicilié à Lausanne, a repris sous la raison J. Chaillet-Leduc, à Lausanne, la suite du commerce ainsi que l'actif et le passif de la maison «Veuve Louis Leduc». Genre de commerce: Chiffons et combustibles. Magasin: 24, Cheneau de Bourg.

Bureau de Moudon.

16 mars. Sous la dénomination de Société de la seconde fromagerie de St-Cierges, il a été fondé, à St-Cierges, une association régie par les art. 678 et suivants C. O. Son but est l'exploitation d'une fromagerie ou laiterie au moyen de la vente ou de la fabrication du lait produit par les vaches appartenant aux sociétaires. Sa durée est illimitée. Toute personne peut entrer dans l'association. La demande est faite au président. L'assemblée générale prononce sur l'admission en fixant la finance à payer. Tout sociétaire peut se retirer de l'association en payant sa part des dettes et des frais de l'exercice courant. Les engagements de l'association sont uniquement garantis par ses biens propres, les associés étant exonérés de toute responsabilité personnelle. Les droits d'un sociétaire ne peuvent être aliénés. Ceux d'un sociétaire décédé passent à un seul de ses héritiers. Les autres héritiers qui demanderont l'entrée dans la société paieront les deux tiers de la finance d'entrée. Si l'héritier est du sexe féminin et qu'il quitte la localité, ses droits sont acquis à la société. Il en est de même si le sociétaire est décédé sans enfant ou petit-enfant. Dans ce dernier cas la veuve conserve la jouissance des droits de son mari pendant son veuvage, à charge par elle de remplir toutes les obligations imposées aux sociétaires. Les organes et pouvoirs de l'association sont: l'assemblée générale et le comité de direction. L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires ayant chacun une voix. Les décisions et nominations sont prises à la majorité absolue des votants, sauf pour la dissolution qui devra être votée par les trois quarts des sociétaires. Le comité se compose de trois membres, un président, un secrétaire et un caissier, pris parmi les sociétaires. Ils sont nommés annuellement par l'assemblée générale dans sa séance de novembre au scrutin de liste et rééligibles. Le comité est actuellement composé de Héli Pahud-Pochon, président; Jean-Louis Freymond-Place, secrétaire, et Fritz Fankhauser, caissier, tous domiciliés à St-Cierges. Le président et le secrétaire ont seuls et collectivement la signature sociale.

Bureau de Vevey.

16 mars. La raison J. Masson, à Vevey (F. o. s. du c. du 13 novembre 1897, n° 309, page 1273), est radiée d'office ensuite de la faillite du titulaire, prononcée par le président du tribunal de Lausanne le 26 mai 1897.

17 mars. François, fils de feu Emile Morhardt, de Genève, et François, fils de Gaëtan Nègri, d'Agnona (Italie), domiciliés à Montreux, ont constitué à Territet sous la raison sociale Morhardt et Nègri une société en nom collectif qui a commencé à partir du 1^{er} novembre 1897. Genre de commerce: Sculpteurs et décorateurs. Atelier et bureau: Quai de Territet.

17 mars. La raison Marthaler et Rubin, société en nom collectif, dont le siège est à Lausanne, avec succursale sous la même raison à Montreux, est radiée d'office, ensuite de la radiation de l'établissement principal.

Genf — Genève — Ginevra

1898. 17. mars. Les suivants: Albert Porte, de Genève, y domicilié, et Emile Falquet, de Genève, domicilié à Bellevue, ont constitué à Genève, sous la raison sociale Porte et Falquet, une société en nom collectif, qui a commencé le 1^{er} mars 1898. Genre d'affaires: Agence agricole et immobilière; fabrique d'engrais chimiques. Bureaux: 5, Rue du Commerce.

17 mars. Par jugements des 7 et 10 mars 1898, le tribunal de 1^{re} instance de Genève, a déclaré en état de faillite:

1^o la maison Albert Silbernagel, importation, commission, exploitation de brevets, etc., à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1897, n° 94, page 387);
2^o la maison M. Barrot, sellerie-carrosserie, à Genève (F. o. s. du c. du 20 mai 1893, n° 120, page 485).

Ces deux raisons sont en conséquence radiées.

Compte de profits et pertes
de la Banque de la Suisse Italienne à Lugano
 et de ses succursales à Locarno et Mendrisio
 pour l'exercice 1897.

Doit	(Sauf ratification statutaire.)		Avoir
Charges			Produits
		I. Frais d'administration.	
	54,881 33	Appointements et gratifications des employés.	
	1,497 50	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.	
	2,450 —	Location.	
	1,319 55	Chauffage, éclairage, service et surveillance.	
	5,516 99	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).	
	10,269 31	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.	
	790 —	Frais de confection de billets de banque (amortissement).	
	306 65	Mobilier: Fournitures, entretien, amortissement.	
	1,721 43	Divers.	
78,752 76			
		II. Impôts.	
	1,999 80	Impôt fédéral sur billets de banque.	
	13,200 —	Impôt cantonal sur billets de banque.	
	9,142 —	Autres impôts cantonaux.	
	1,600 —	Timbre cantonal sur les nouvelles actions.	
31,578 70	5,636 90	Impôts communaux.	
		III. Intérêts débiteurs.	
		<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>	
	11,623 04	A comptes de banques d'émission et correspondants.	
	59,560 37	A comptes courants créanciers.	
	207,337 65	A dépôts en caisse d'épargne.	
		<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>	
		Sur engagements à terme (obligations):	
	117,767. 95	Intérêts et coupons payés.	
	120,896. 65	Intérêts et coupons échus non perçus.	
	238,664. 50		
398,879 41	120,358 35	A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.	
		IV. Pertes et amortissements.	
	5,257 —	Sur effets escomptés sur la Suisse.	
	27,888 60	Sur effets publics (moins valeur).	
36,021 80	2,876 20	Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.	
		V. Bénéfice net.	
	16,773 75	Solde au 31 décembre 1896.	
120,794 09	104,020 34	Bénéfice net de l'exercice 1897.	
		I. Produit du compte d'effets de change.	
		Effets escomptés sur la Suisse:	
		Intérêts perçus	49,587. 79
		Réescompte de l'exercice précéd. à 4 1/2 %	8,944. 79
			58,532. 58
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1897 à 4 1/2 %	11,631. —
			46,901 58
		Effets sur l'étranger:	
		Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours	41,574. 51
		Réescompte de l'exercice précéd. à 4 1/2 %	6,491. 66
			47,066. 17
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1897 à 4 1/2 %	5,787. 53
			41,278 64
		Avances sur nantissement:	
		Intérêts perçus et commissions	16,994. 70
		Réescompte de l'exercice précéd. à 4 1/2 %	1,756. 70
			18,751. 40
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1897 à 4 1/2 %	2,292. 90
			16,458 50
		II. Intérêts créanciers et commissions.	
		<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>	
		Des banques d'émission et correspondants	23,421 19
		Des comptes courants débiteurs	103,504 55
		Des divers (échange et provision)	5,328 83
		<i>b. Sur autres créances et placements.</i>	
		De reports	164,743 —
		De placements hypothécaires:	
		Intérêts perçus	18,258. 10
		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1897	3,494. 95
			21,753. 05
		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	4,530. 70
			17,222 35
		D'effets publics:	
		Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	74,384. 54
		Intérêts perçus sur les fonds publics propres	131,606. 75
		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1897	9,645. 80
			215,637. 09
		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	13,278. 70
			202,358 39
		III. Produits des immeubles.	
		Du bâtiment de la banque	5,000 —
		D'autres propriétés foncières	5,307 —
			10,307 —
		IV. Droits et indemnités.	
		Droit de garde et gestion sur dépôt de titres et objets de valeur, etc.	1,768 25
		V. Produits divers.	
		Bénéfice sur commandites et participations	4,586 84
		Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers	11,024 06
			15,610 90
		VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.	
		Sur effets sur l'étranger	364 88
		VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.	
		Report à nouveau	16,773 75
666,026 76			668,026 76

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de la Suisse Italienne pour l'exercice 1897.

Répartition des bénéfices suivant les articles 32*) et 33 des statuts

Le bénéfice net de l'exercice se monte à	fr. 120,794. 09
répartis de la manière suivante:	
5 % sur le capital versé de fr. 1,000,000	fr. 50,000. —
8 % Tantièmes au conseil d'administration sur fr. 54,020. 34	" 4,321. 60
8 % Tantièmes au directeur et aux employés supérieurs sur fr. 54,020. 34	" 4,321. 60
2 1/2 % dividende supplémentaire aux actionnaires	" 25,000. —
Allocation au fonds de réserve supplémentaire	" 25,000. —
Report à nouveau	" 12,150. 89
	fr. 120,794. 09

*) Art. 32: Sur le bénéfice résultant du bilan, il sera premièrement réparti aux actionnaires 5 % sur le capital versé. L'excédent sera réparti de la manière suivante:

- 10 % au fonds de réserve.
- 8 % au conseil d'administration (§§ 20 et 21).
- jusqu'à 10 % au directeur et aux employés supérieurs.
- le restant en somme ronde aux actionnaires comme dividende. Lorsque le résultat du bénéfice de l'année se présente dans des conditions favorables, le conseil d'administration pourra proposer à l'assemblée générale de prélever un montant supérieur à 10 % du bénéfice en faveur du fonds de réserve; une proposition de cette nature ne pourra être rejetée que par 2/3 des actionnaires présents ou représentés.

Art. 33: Le fonds de réserve est considéré comme fonds opératif, il n'est pas administré séparément et ne porte pas intérêt. Si l'importance de celui-ci dépasse les 30 % du capital versé, il pourra, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, être réparti ou destiné à libérer partiellement ou totalement les actions.

Bilan annuel
de la Banque de la Suisse Italienne à Lugano
 et de ses succursales à Locarno et Mendrisio
 au 31 décembre 1897.

Actif

(Sauf ratification statutaire.)

Passif

Actif			Passif		
I. Caisse.			I. Emission de billets.		
800,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.	Billets en circulation	1,984,600	—
241,510	83	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)	15,400	—
1,041,510	83	Encaisse légale.			2,000,000
15,400	—	Propres billets (voir annexe n° 1).			
62,400	—	Billets des autres banques d'émission suisses.			
80,903	96	Autres valeurs en caisse.			
1,150,214	79				
II. Créances à courte échéance.			II. Engagements à courte échéance.		
		(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)		
40,099	70	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	24,777	88
998,363	24	Correspondants débiteurs.	Correspondants créanciers	216,712	18
22,868	02	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,894,596	04
		Divers: Coupures.	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	1,053,941	15
1,102,371	61		Intérêts échus et non encaissés	120,896	55
			Tantômes	8,643	20
					3,319,567
III. Créances sur effets de change.			III. Engagements sur effets de change.		
		Effets escomptés sur la Suisse:	Traites et acceptations		130,500
513,653	59	513,653. 59 échus dans les 30 jours.			
705,133	60	705,133. 60 " entre 31 et 60 "			
720,433	34	720,433. 34 " " 61 et 90 "			
35,023	40	35,023. 40 " " après 90 "			
1,974,243	93				
		Effets sur l'étranger:			
209,056	60	209,056. 60 échus dans les 30 jours.			
236,916	45	236,916. 45 " entre 31 et 60 "			
160,113	—	160,113. — " " 61 et 90 "			
764,968	37	764,968. 37 " " après 90 "			
		Avances surnantissement:			
94,765	—	94,765. — échus dans les 30 jours.			
56,550	—	56,550. — " entre 31 et 60 "			
213,510	—	213,510. — " " 61 et 90 "			
11,850	—	11,850. — " après 90 "			
3,115,887	30				
IV. Autres créances à terme.			IV. Autres engagements à terme.		
		(Disponibles après 8 jours.)	(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)		
1,830,486	87	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	582,577	97
4,193,250	—	Reports.	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	5,789,150	05
6,336,036	87	Créances hypothécaires de toutes sortes.	Obligations échues ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	1,294,890	—
			Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	1,795,220	—
					9,461,888
V. Placements à terme indéfini.			V. Comptes d'ordre.		
1,150,856	—	Actions	Récompte sur articles de l'actif	19,711	43
994,595	—	Obligations } (voir annexe n° 2).	Bénéfice net à répartir pour l'année 1897	75,000	—
2,145,451	—	Effets publics.			94,711
402,160	—	Propriétés foncières, non destinées à l'usage de la banque.			
2,580,799	66	Liquidations et soldes.			
VI. Valeurs en nantissement.			VI. Fonds propres.		
		Effets publics (couverture du 60 % de l'émission des B. B.).	Capital versé 50 %	1,000,000	—
			Fonds de réserve statutaire	300,000	—
			Fonds de réserve supplémentaire (allocation de 1897)	25,000	—
			Report du solde pour l'année 1898	12,150	89
					1,387,150
VII. Placements fixes.			VII. Capital non versé.		
634,405	40	Commandites et participations.	Capital non versé de dotation et sur actions 50 %		1,000,000
132,000	—	Immeubles à l'usage de la banque.			
766,405	40	Mobilier à l'usage de la banque.			
VIII. Comptes d'ordre.					
18,140	75	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif.			
IX. Capital non versé.					
1,000,000	—	Capital non versé de dotation et sur actions 50 %.			
17,343,767	38				17,343,767

Annexes au compte de profits et pertes de la Banque de la Suisse Italienne au 31 décembre 1897.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1897.

	Emission	En caisse	En circulation
500 billets de fr. 500	= 250,000	—	250,000
12,500 " " " 100	= 1,250,000	8,700	1,241,300
10,000 " " " 50	= 500,000	6,700	493,300
23,000 billets	= 2,000,000	15,400	1,984,600

Annexe n° 4. Caisse d'épargne.

Conditions de remboursement.

Les remboursements seront réglés par les dispositions suivantes:

Jusqu'à	fr. 200 à vue,
de fr. 200 à	500 après 10 jours de préavis,
" 500 "	1000 " " "
" 1000 "	2000 " " "
" 2000 "	3000 " " "

pour toute somme supérieure, après 6 mois de préavis.

Si l'état de la caisse le permet, il pourra être remboursé à vue toute somme supérieure à celles susindiquées. Durant le terme de préavis, le dépositaire ne pourra exiger ni dénoncer une autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

- a. 2150 déposants avec un avoir au-dessous de fr. 200 fr. 151,741.15
 1511 déposants avec un avoir au-dessus de fr. 200,
 à fr. 200 par compte 902,200. —

Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 1,053,941.15

- c. 4511 déposants avec un avoir au-dessus de fr. 200, remboursables
 après 8 jours 5,789,150.05
 fr. 6,843,091.20

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers pourront disposer de leur avoir:

Jusqu'à fr. 2000 à vue.

De fr. 2001 à fr. 5,000 à 3 jours de préavis.

" 5001 à " 20,000 à 10 "

Pour sommes supérieures suivant entente spéciale avec la direction.

Si l'état de la caisse le permet, la banque remboursera toute somme supérieure à celles susindiquées, sans préavis.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

- a. 393 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2000 fr. 248,974.95
 181 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 2000,
 à fr. 2000 par compte 362,000. — fr. 610,974.95

84 comptes avec un avoir de fr. 2000 à fr. 5000 fr. 106,598.78

117 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000,
 à fr. 3000 par compte 351,000. — fr. 457,598.78

Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 1,068,573.73

b. comptes avec un avoir de fr. 5000 à fr. 20,000 fr. 496,022.31

comptes avec un avoir au-dessus de fr. 20,000,
 à fr. 15,000 par compte 380,000. —

Remboursables éventuellement dans les 8 jours fr. 826,022.31

Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 1,894,596.04

c. comptes avec un avoir au-dessus de fr. 20,000, remboursables

après 8 jours 582,577.97

fr. 2,477,174.01

Annexe n° 5. Réserve pour pertes éventuelles.

Etat du fonds de réserve pour pertes éventuelles au 31 décembre 1896 fr. 40,000. —

Prélèvement en 1897 40,000. —

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme	Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.					Report				
<i>a. Formant la couverture du 60% de l'émission.</i>					895,951				
3 1/2 %	oblig. Emprunt fédéral	16,000	98	15,680	3 1/2 %	oblig. Banque de Zurich	5,000	100	5,000
3 1/2 %	" Canton de Vaud	16,500	98	16,370	3 1/2 %	" Banque cantonale de Zurich	500	100	500
3 1/2 %	" " Fribourg	80,000	98	78,400	4 %	" Banque cantonale tessinoise	22,000	100	22,000
3 1/2 %	" " Neuchâtel	18,000	98	17,640	2 %	" Banque de l'Etat de Fribourg, à lots	12,400	80	9,920
3 1/2 %	" " Zurich 1897	70,000	98	68,600	4 %	" Crédit foncier, Banque nat. d'Italie (or)	57,000	90	51,300
3 1/2 %	" " " 1895	20,000	98	19,600	3 %	" " égyptienne, à lots	6,250	240	6,000
3 1/2 %	" " St-Gall	50,000	98	49,000	4 %	" " Caisse d'ép. de Milan	2,000	95	1,900
3 1/2 %	" " du Tessin	410,000	98	401,800	5 %	" " " "	1,500	98	1,470
3 1/2 %	" " de Lucerne	50,000	98	49,000	4 %	" " Gûtschbahn Lucerne	1,000	100	1,000
3 1/2 %	" " " "	14,000	98	13,720	Lots divers				
3 1/2 %	" " Banque cantonale de Zurich	50,000	100	50,000	998,581				
4 1/2 %	" " Chemins de fer de l'Etat hongrois (or)	60,000	102	61,200	II. Actions.				
4 %	" " Rente autrichienne (or)	75,000	100	75,000	50	" Banque populaire tessinoise	50	2,500	2,500
3 %	" oblig. Chemins de fer Italiens	350,000	53	185,500	24	" Banque cantonale tessinoise	200	4,800	4,800
3 %	" " Canton de Genève, à lots	50,000	105	52,500	50	" Banque de Gallarate	250	12,500	12,500
4 %	" " Ville de Rome (or)	75,000	82	61,500	200	" Banque commerciale italienne	550	110,000	110,000
5 %	" " Rente italienne (L. 2500)	50,000	88	44,000	119	" Navigation et chemins de fer Lac de Lugano	600	59,500	59,500
				1,278,910	182	" " Lac Majeur	200	109,200	109,200
<i>b. En possession de la banque.</i>					20	" Funiculaire Lugano	200	4,000	4,000
3 1/2 %	oblig. Canton du Tessin	21,500	98	21,070	51	" " Lugano-S. Salvatore	300	15,300	15,300
3 1/2 %	" " de Fribourg	6,000	98	5,880	150	" Rubattino & Co (Navigation générale italienne)	300	45,000	45,000
3 1/2 %	" " Soleure	40,000	98	39,200	127	" Assurance foncière italienne "Vic"	-190	8,255	8,255
3 1/2 %	" " Thurgovie	5,000	98	4,900	150	" " " "Incendie"	-125	7,500	7,500
3 1/2 %	" " Zurich 1895	15,000	98	14,700	2	" " " "Incendie"	-7000	6,000	6,000
3 1/2 %	" " " 1897	46,000	98	45,080	3	" " " "Transport"	-3500	4,500	4,500
3 %	" " Berne	2,000	95	1,900	1400	" " " "Transport"	-2000	4,500	4,500
3 %	" " Genève, à lots	6,200	105	6,510	95	" Crédit foncier Milanais	500	700,000	700,000
3 1/2 %	" " Ville de Baden, avec garantie de l'Etat argovien	7,000	98	6,860	1000	" Filature de Coton de Udine	1000	95,000	95,000
3 1/2 %	" " Ville de Lugano	18,000	100	18,000	10	" Abattoir public de Lugano	500	5,000	5,000
3 1/2 %	" " Bellinzona	8,000	96	7,680	25	" Manufacture de chapeaux de Bellinzona	100	2,500	2,500
4 %	" " Genève	1,000	100	1,000	474	" Mine de Sulfure Albani	35	16,590	16,590
4 %	" " Rome (or)	43,500	82	35,670	Titres divers				
4 %	" " Milan	L. 20,900	87	18,183	1,211,747				
4 %	" " Turin	L. 29,500	85	25,075	Actions				
4 1/2 %	" " Gènes	L. 30,000	93 1/2	28,050	Obligations				
5 %	" " Rente italienne (L. 2055)	L. 41,100	88 1/2	36,168	2,275,441				
4 %	" oblig. Navig. et chemins de fer Lac de Lugano	85,000	98	83,300	÷ Moins-value sur les effets publiés en papiers italiens				
3 1/2 %	" " Chemin de fer St-Gothard	51,000	98	49,980	3,487,188				
4 %	" " Méditerranée (or)	135,000	92	124,200	62,827				
4 %	" " Rubattino & Co, Tunisie-Goletta (or)	115,000	87	100,050	Total				
3 %	" " Chemins de fer Italiens garanties	16,500	53	8,745	3,424,361				
3 %	" " " " Méridionaux (or)	375,000	57	213,750					
				Report					
				895,951					

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Liste der Muster und Modelle. — Liste des dessins et modèles.

1. Hälfte März 1898. — I^{re} quinzaine de mars 1898.

Hinterlegungen. — Dépôts.

4960-4988.

- Nr. 4960/4964. 28. Februar 1898, 8 Uhr p. — Versiegelt. — 5 Depots zu 50 Mustern. — Stickereien. — Naef frères, Flawil (Schweiz).
- Nr. 4965. 1. März 1898, 8 Uhr a. — Offen. — 4 Modelle. — Konstruktionsmodelle für Zimmerleute. — Kinast, Josef, St. Gallen (Schweiz).
- Nr. 4966. 1. März 1898, 4 1/4 Uhr p. — Offen. — 1 Modell. — Bonbons. — Heuberger, J.-C., Bern (Schweiz).
- Nr. 4967/4968. 2. März 1898, 8 Uhr p. — Offen. — 2 Depots zu 50 Mustern. — Buntgewobene Baumwolltücher. — Moos, A. & R., Weisslingen (Schweiz).
- Nr. 4969. 28. Februar 1898, 5 Uhr p. — Offen. — 1 Modell. — Warmwasserschiff für Gasherde. — Roesle, E.-A., St. Gallen (Schweiz).
- Nr. 4970. 2. März 1898, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Mouvements de montres remontoir. — Fabrique d'ébauches de Sonceboz, Sonceboz (Suisse).
- Nr. 4971. 3. März 1898, 8 Uhr p. — Offen. — 2 Modelle. — Apparate zum Füttern der Bienen. — Pfister, Beda, Merenschwand (Schweiz).
- Nr. 4972/4973. 4. März 1898, 3 1/4 Uhr p. — Offen. — 2 Depots zu 50 Mustern. — Buntgewobene Baumwolltücher. — Moos, A. & R., Weisslingen (Schweiz).
- Nr. 4974. 5. März 1898, 8 Uhr p. — Offen. — 50 Muster. — Buntgewobene Baumwolltücher. — Moos, A. & R., Weisslingen (Schweiz).
- Nr. 4975. 5. März 1898, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Cadran pour montre universelle. — Sandoz-Bouchier, A., Chaux-de-Fonds (Suisse).
- Nr. 4976. 8. März 1898, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre à répétition. — Mathey-Tissot & Co, E., Ponts-de-Martel (Suisse).
- Nr. 4977/4979. 9. März 1898, 8 Uhr p. — Versiegelt. — 3 Depots zu 50 Mustern. — Stickereien. — Alder, Gebrüder, Herisau (Schweiz).
- Nr. 4980/4985. 10. März 1898, 8 Uhr p. — Versiegelt. — 6 Depots zu 50 Mustern. — Stickereien. — Alder, Gebrüder, Herisau (Schweiz).
- Nr. 4986. 9. März 1898, 6 h. p. — Cacheté. — 4 modèles. — Pendants et assortiments pour boîtes de montres. — Guillo-d-Marais & Co, A., Besançon (France). Mandataire: Schmid, O., Porrentruy.
- Nr. 4987. 11. März 1898, 3 1/4 Uhr p. — Offen. — 2 Muster. — Teigwarenpackungen. — Alter-Balsiger, A., Solothurn (Schweiz). Vertreter: Gehrig & Rohr, Mellingen.
- Nr. 4988. 14. März 1898, 7 1/4 Uhr p. — Versiegelt. — 21 Muster. — Strumpfgarne. — Jenny & Weigel, Aarau (Schweiz). Vertreter: Blum & Co, E., Zürich.

Verlängerungen. — Prolongations.

- Nr. 519. 23. janvier 1893, 8 h. a. — (III^e période 1898/1903. — 1 modèle. — Calibre de montres remontoirs. — Petignat fils, Jacques, Alle (Suisse); enregistrement du 8 mars 1898.
- Nr. 535. 23. février 1893, 8 h. a. — (III^e période 1898/1903. — 3 modèles. — Calibres de montres. — Société Suisse d'horlogerie, Fabrique de Montilier, Montilier (Suisse); enregistrement du 3 mars 1898.
- Nr. 2833. 6. Januar 1896, 8 Uhr a. — (II. Periode 1898/1901). — 1 Muster. — Reklame-Umschläge für Konsumbüchlein. — Huber, C., Basel (Schweiz); registriert den 8. März 1898.
- Nr. 2875. 18. janvier 1896, 8 h. a. — (II^e période 1898/1901). — 2 modèles. — Calibres de mouvements 18 lignes pour montres. — Nardin, Paul-D., Locle (Suisse); enregistrement du 11 mars 1898.
- Nr. 2933. 8. Februar 1896, 8 Uhr a. — (II. Periode 1898/1901). — 1 Muster. — Bedruckte viereckige Weissblech-Büchsen. — Hoffmann, E.-J., Thun (Schweiz); registriert den 8. März 1898.
- Nr. 2948. 13. février 1896, 11 h. a. — (II^e période de 1898/1901) — 1 modèle. — Calibre de montre. — Jobin, Paul, Porrentruy (Suisse). Mandataire: Mathey-Doret, A., Chaux-de-Fonds; enregistrement du 8 mars 1898.
- Nr. 2954. 17. Februar 1896, 8 Uhr a. — (II. Periode 1898/1901). — 1 Muster. — Bedruckte viereckige Weissblech-Büchsen. — Hoffmann, E.-J., Thun (Schweiz); registriert den 8. März 1898.
- Nr. 2992. 27. février 1896, 3 h. p. — (II^e période 1898/1901). — 2 modèles. — Boîtes de montres. — Spillmann, Charles-Rodolphe, Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 8 mars 1898.
- Nr. 2993. 26. Februar 1896, 8 Uhr a. — (II. Periode 1898/1901). — 1 Modell. — Taschenuhr-Calibre. — Schild & Co, Gebr., Grenchen (Schweiz); registriert den 8. März 1898.
- Nr. 3020. 9. mars 1896, 6 1/4 h. p. — (II^e période 1898/1901. — 1 modèle. — Ephéméride mensuel pour le contrôle des conversations téléphoniques. — Simon, Eugène, Rolle (Suisse). Mandataire: Imer-Schneider, E., Genève; enregistrement du 10 mars 1898.
- Nr. 4976. 8. mars 1898, 8 h. p. — (II^e/III^e périodes 1900/1908). — 1 modèle. — Calibre de montre à répétition. — Mathey-Tissot & Co, E., Ponts-de-Martel (Suisse); enregistrement du 9 mars 1898.
- Nr. 4987. 11. März 1898, 3 1/4 Uhr p. — (II. Periode 1900/1903). — 2 Muster. — Teigwarenpackungen. — Alter-Balsiger, A., Solothurn (Schweiz). Vertreter: Gehrig & Rohr, Mellingen; registriert den 14. März 1898.

Lösungen. — Radiations.

- Nr. 500. 2. janvier 1893. — 2 modèles. — Boîtes de montres.
- Nr. 505. 7. Januar 1893. — 30 Muster von 50. — Façonnierte Cachenez und Stoffe.
- Nr. 2821/2829. 4. Januar 1896. — 9 Depots zu 50 Mustern. — Baumwollstickereien.
- Nr. 2832. 4. Januar 1896. — 50 Muster. — Stickereien.
- Nr. 2834/2845. 10. Januar 1896. — 12 Depots zu 50 Mustern. — Stickereien.
- Nr. 2850/2853. 14. Januar 1896. — 4 Depots zu 50 Mustern. — Stickereien.
- Nr. 2854. 15. Januar 1896. — 30 Muster. — Elastischer Gesundheitskrepp